



**MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU ROYAUME DES PAYS-BAS
LA HAYE**

CONVENTION SUR LA RECONNAISSANCE DES DIVORCES ET DES SÉPARATIONS
DE CORPS
(La Haye, le 1^{er} juin 1970)

Notification conformément à l'article 31 de la Convention

ACCEPTATION D'ADHÉSION et ENTRÉE EN VIGUEUR

Albanie

Accepté(e) par	Date	Entrée en vigueur
Suisse	13-08-2013	12-10-2013

Moldavie

Accepté(e) par	Date	Entrée en vigueur
Suisse	11-07-2013	09-09-2013

Des copies certifiées conformes aux originaux des déclarations d'acceptation sont annexées à la présente notification. Ces copies sont au profit des États visés à l'article 26, ainsi qu'aux États qui ont adhéré à la Convention conformément aux dispositions de l'article 28.

La Haye, le 6 septembre 2013

Les notifications depositaires sont accessibles en ligne sur le site Web du Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, à l'adresse <http://www.minbuza.nl/depositary>

XVIII Divorces-reconnaissance No. 3/2013



**MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS OF THE KINGDOM OF THE NETHERLANDS
THE HAGUE**

CONVENTION ON THE RECOGNITION OF DIVORCES AND LEGAL SEPARATIONS
(The Hague, 1 June 1970)

Notification pursuant to Article 31 of the Convention

ACCEPTANCE OF ACCESSION and ENTRY INTO FORCE

Albania

Accepted by	Date	Entry into force
Switzerland	13-08-2013	12-10-2013

Moldova

Accepted by	Date	Entry into force
Switzerland	11-07-2013	09-09-2013

Certified true copies of the declarations of acceptance are enclosed. These copies are on behalf of the States referred to in Article 26, and the States which have acceded to the Convention in accordance with Article 28.

The Hague, 6 September 2013

The Depositary Notifications are accessible on the website of the Ministry of Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands at <http://www.minbuza.nl/depositary>

XVIII Divorces-recognition No. 3/2013



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Ambassade de Suisse

721.2 - WEK

Certified true copy of the original

for
The Director of Treaties
of the Ministry of Foreign Affairs
of the Kingdom of the Netherlands

Note No. 33/2013

L'Ambassade de Suisse présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays-Bas et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement Suisse a accepté le 24 mai 2013 l'adhésion de la Moldavie à la Convention de la Haye sur la reconnaissance des divorces et des séparations du 1^{er} juin 1970.

L'Ambassade de Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays-Bas l'assurance de sa haute considération. *U*



La Haye, le 8 juillet 2013

Ministère des Affaires Etrangères
du Royaume des Pays-Bas
Direction des Traités (DJZ/VE)

L a H a y e



Certified true copy of the original

fn
The Director of Treaties
of the Ministry of Foreign Affairs
of the Kingdom of the Netherlands

Note No. 37/2013

L'Ambassade de Suisse présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays-Bas et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement Suisse a accepté le 10 juillet 2013 l'adhésion de la République Albanie à la Convention de la Haye sur la reconnaissance des divorces et des séparations du 1^{er} juin 1970.

L'Ambassade de Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères du Royaume des Pays-Bas l'assurance de sa haute considération.



La Haye, le 9 août 2013

Ministère des Affaires Etrangères
du Royaume des Pays-Bas
Direction des Traités (DJZ/VE)

L a H a y e